



Proposition de rachat des OCEANE à échéance 1er janvier 2016 (les « OCEANE 2016 ») dans le cadre d'une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé

Paris, le 14 avril 2014 –

CGG (la « Société ») a annoncé son intention d'affecter tout ou une partie des fonds qui seront levés par le biais de l'émission de l'emprunt obligataire de premier rang lancé ce jour par la Société pour un montant nominal total d'environ 360 millions d'euros (les « Obligations ») annoncée aujourd'hui, au rachat de ses OCEANE 2016.

Rachat (sous certaines conditions) des OCEANE 2016 (code ISIN : FR0010998005)

En vue du rachat des OCEANE 2016, CGG va recueillir par l'intermédiaire de Société Générale Corporate and Investment Banking, Coordinateur Global et banque présentatrice, et de HSBC, Crédit Agricole CIB et Natixis, banques présentatrices, via une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé, les intérêts vendeurs portant sur les OCEANE 2016. En fonction des indications reçues, la Société pourra décider de procéder au rachat des OCEANE 2016 qui lui auront été présentées, sous condition suspensive du règlement-livraison des Obligations.

En fonction du résultat de cette première phase de rachat et conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société pourrait lancer une procédure de désintéressement en France par l'intermédiaire de Société Générale Corporate and Investment Banking pendant 5 jours de bourse. Cette procédure permettrait aux porteurs d'OCEANE 2016 de vendre leurs obligations au même prix que celui fixé dans le cadre du livre d'ordres inversé. La Société annoncera la mise en place éventuelle de cette procédure de désintéressement par voie de communiqué de presse diffusé à l'issue de la clôture du livre d'ordres inversé.

La procédure de construction de livre d'ordres inversé commence ce jour et devrait courir jusqu'à la clôture de la séance de bourse du 16 avril 2014, mais pourra être clôturée par anticipation sans notice préalable. Le prix de rachat unitaire des OCEANE 2016, dans le cadre du livre d'ordres inversé et, le cas échéant, de la procédure de désintéressement, sera déterminé postérieurement à la clôture du livre d'ordres inversé.

Le règlement-livraison des OCEANE 2016 rachetées via la procédure de construction du livre d'ordres inversé est prévu, à titre indicatif, le 24 avril 2014. Le règlement-livraison des OCEANE 2016 rachetées via la procédure de désintéressement aura lieu 3 jours ouvrés suivant les transactions réalisées dans le cadre de cette procédure.

Les OCEANE 2016 acquises tant dans le cadre du rachat que de la procédure de désintéressement seront annulées conformément aux termes du contrat d'émission.

La Société se réserve la possibilité de continuer à racheter des OCEANE 2016 en bourse ou hors bourse après la procédure de rachat et l'offre de désintéressement le cas échéant.

La Société se réserve également la faculté, après la procédure de rachat, d'exercer le droit de demander, à son gré, le remboursement anticipé des OCEANE 2016 dans les conditions prévues par le contrat d'émission.

CGG

Group Communications:

Christophe Barnini
Tel.: +33 1 64 47 38 11
E-Mail: invrelparis@cgg.com

Investor Relations:

Catherine Leveau
Tel: +33 1 64 47 34 89
E-Mail: invrelparis@cgg.com

Société Générale Corporate & Investment Banking

Convertible Sales & Trading:

Jeff Biss
Tél. : +442075514417
Mob. : +447711167878

Equity Syndicate

Antoine Bovyn
Tél. : +33142135561
Mob. : +33633534311

A propos de CGG:

CGG (www.cgg.com) est un leader mondial de Géosciences entièrement intégré qui offre des compétences de premier plan en géologie, géophysique, caractérisation et développement de réservoirs à une base élargie de clients, principalement dans le secteur de l'exploration et de la production des hydrocarbures. Nos trois divisions, Equipement, Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR) interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'exploration à la production des ressources naturelles.

CGG emploie plus de 9 800 personnes dans le monde, toutes animées par la Passion des Géosciences, qui collaborent étroitement pour apporter les meilleures solutions à nos clients.

CGG est coté sur Euronext Paris SA (ISIN: 0000120164) et le New York Stock Exchange (sous la forme d'American Depositary Shares, NYSE: CGG).

AVERTISSEMENT

Aucune communication, ni aucune information relative à l'offre de rachat des OCEANE 2016 de CGG ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une procédure d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. En particulier l'offre n'est pas effectuée au Canada, au Japon et en Australie, ni aux États-Unis. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'opération aux États-Unis ni d'effectuer une offre publique aux États-Unis.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans un quelconque pays.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public de titres financiers ou une offre de souscription et ne saurait être considéré comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique, ou pour le compte ou au bénéfice de ressortissants des Etats-Unis d'Amérique (tel que ce terme est défini dans la *Regulation S* de l'*U.S. Securities Act*) qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (« **US Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les titres de CGG objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du *US Securities Act* et CGG n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des titres financiers objet du présent communiqué aux Etats-Unis d'Amérique.

Dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive 2003/7/CE (telle que modifiée) (la « **Directive Prospectus** ») autres que la France, ce communiqué de presse et toute offre éventuelle sont destinés exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de la Directive Prospectus et de toute disposition légale ou réglementaire prise en application de cette directive.

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du *Financial Services and Markets Act 2000*, tel qu'amendé (« **FSMA** »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (*investment professionals*) au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Market Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005* (le « **Règlement** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* ou (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le communiqué et les informations qu'il contient.

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à participer à la procédure de rachat des OCEANE 2016 dans un quelconque pays dans lequel, ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicable. En particulier, la procédure de rachat des OCEANE 2016 n'est pas proposée et ne sera pas proposée, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit. Les personnes en possession de ce communiqué sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.